

**LA MOBILITE DES COMPETENCES:
VERS DE NOUVELLES APPROCHES
ET DE NOUVELLES POLITIQUES**

Hocine LABDELAOUI*

La question de la migration des compétences est une des principales problématiques des migrations internationales. L'utilisation d'une terminologie construite autour des termes de mobilité et de circulation traduit son évolution depuis l'apparition du terme de fuite ou d'exode des cerveaux.

Née en Grande Bretagne après la seconde guerre mondiale pour désigner l'émigration des scientifiques britanniques vers les Etats unis, le terme de "*brain drain*" est étroitement lié à la perte significative de la main d'œuvre qualifiée dans les pays d'origine. Pour dédommager ces pays, les tenants d'une vision qualifiée d'iconoclaste, proposent de taxer le "*brain drain*", c'est-à-dire étendre le système fiscal des pays d'origine aux émigrés hautement qualifiés pour offrir de la sorte à ces pays des ressources compensatoires et aussi décourager de nouveaux départs pour échapper à une double fiscalisation¹.

Difficilement applicable, cette vision est abandonnée au profit d'une vision équilibrée et ouverte sur plusieurs perspectives. La migration des cerveaux n'est plus considérée comme une perte pour les pays d'origine, mais elle peut devenir positive, aussi bien pour les pays d'origine que pour les pays d'accueil, si des politiques adéquates seraient suivies.

Pour décrire un premier aspect de cette dimension positive de la migration des cerveaux, les tenants de cette vision utilisent le terme de "*brain chain*", traduit par l'expression «la chaîne des cerveaux». Donnant lieu à la mise en place de réseaux transnationaux, cette migration peut devenir un outil d'accumulation d'un capital humain

* Enseignant-Chercheur-CREAD- Alger

¹ Selon, Bhagwati, initiateur de cette proposition, "Taxer le *brain drain*" (1976), permettrait d'assurer aux pays en développement des ressources supplémentaires, en vue d'améliorer le bien-être de tous les citoyens (y compris les émigrés).

sous la forme de transfert des technologies, de connaissances et de savoir effectué par les migrants installés dans les pays d'immigration ou par des migrants envoyés temporairement à l'étranger pour acquérir des qualifications et de compétences.

La dimension positive de la migration des cerveaux peut être également envisagée sous l'optique du mécanisme de "*brain gain*", traduit en français par l'expression "gain des cerveaux". La perte de capital humain est perçue comme un facteur susceptible de produire un effet indirect sur l'amélioration du niveau de l'éducation et de la formation dans les pays d'origine. En effet, la multiplication des opportunités d'emplois à l'étranger peut inciter davantage à l'acquisition des savoirs et des compétences de haut niveau indispensables à l'insertion dans le marché international des compétences, ce qui pourrait être bénéfique pour les marchés locaux compte tenu que les effectifs formés n'auront pas tous l'accès aux emplois internationaux, et seront, de ce fait, bénéfiques pour le marché local.

En entraînant un effet d'amélioration du niveau d'éducation dans les pays d'origine, la migration des cerveaux se présente également comme une solution à la question de gaspillage des cerveaux, appelée en anglais "*brain waste*", et de leur employabilité. En offrant à leurs cerveaux l'opportunité de partir à l'étranger, les pays d'origine auront, non seulement, l'occasion de bénéficier des transferts directs ou indirects des compétences et des savoirs, mais également de trouver un mécanisme de capitalisation des compétences formées en leur offrant les opportunités d'insertion dans le marché de travail local.

Dans le contexte actuel de reconfiguration des mouvements migratoires, la migration des compétences tend à s'inscrire donc, dans un mouvement de circulation dépassant l'espace "pays d'origine - pays d'arrivée" constitué pour s'insérer dans les mouvements de délocalisation de la production et l'internationalisation du marché du travail. Pour décrire cette nouvelle donne, le terme de "*brain circulation*" est généralement utilisé.

Indépendamment des interrogations sur la pertinence des différentes expressions utilisées, cette diversité de la terminologie employée pour rendre compte de la question de la migration des scientifiques exprime, en fait, une évolution de la problématique classique de l'exode des cerveaux dans un contexte d'internationalisation du marché des compétences. De la fuite ou de l'exode, on est passé aux mobilités et aux circulations. Du couple pays d'origine -pays

d'arrivée, on a évolué vers les territoires migratoires et les espaces de mobilités, ce qui pose la nécessité d'un double renouvellement : renouvellement des approches pour saisir les dynamiques de migration et renouvellement des politiques de remobilisation des cerveaux mobiles dans le cadre d'une perspective de mise en place localement de capacités mondialisées d'expertise et d'innovation. C'est dans cette orientation que s'inscrivent les trois textes proposés en guise de contribution à la réflexion sur la question de la mobilité des compétences pour les pays africains.

LE RENOUVELLEMENT DES APPROCHES

A l'aide d'une terminologie construite autour de la notion de "fuite de cerveaux", *Marisa Fois* propose, à travers le cas algérien, des éléments de réflexion sur la question de renouvellement des approches du phénomène de la mobilité des compétences. Cette entreprise passe, selon l'auteur, par la connaissance de l'évolution de ce phénomène qui, du moins dans le cas étudié, n'est pas suffisamment élucidée.

Après avoir replacé l'évolution de la fuite des compétences dans le contexte historique des mouvements migratoires de l'Algérie vers la France et vers d'autres pays, l'auteur examine les dispositifs expérimentés par le gouvernement algérien depuis l'indépendance pour mobiliser les émigrés algériens dans le développement économique et social.

S'agissant de la place de la mobilisation des compétences algériennes dans ces dispositifs, *Marisa Fois* note que l'Etat algérien a mis en place dont la succession au rythme de changement des équipes gouvernementales exprime l'ambivalence du rapport à l'égard des Algériens établis à l'étranger. La préférence pour l'expression de "communauté nationale à l'étranger" et non celle de "diasporas" est révélatrice de cette ambivalence. L'auteur analyse cette expérimentation des dispositifs comme un changement d'attitudes à l'égard des cerveaux et de l'émigration en général et moins comme une capitalisation des expériences.

En analysant les dernières mesures prises par le gouvernement algérien en la matière, l'auteur retient l'hypothèse d'une évolution qualitative de la politique en direction des compétences vers la mise en place d'une approche de collaboration. "*La voie de la collaboration,*

actuellement privilégiée, pourrait conduire à des résultats positifs", écrit elle à ce sujet.

Le renouvellement des approches sur la mobilité des compétences est également analysé par *Ibtihel Bouchoucha* sous l'angle de genre. Utilisant une terminologie construite autour de l'expression "*Migration hautement qualifiée*", l'auteur analyse la question de la mobilité des compétences en Tunisie à travers les différences hommes/femmes telles qu'elles apparaissent dans les résultats de l'enquête nationale sur la population et l'emploi (ENPE) réalisée en 2005-2006 sur un échantillon de 126000 personnes et plus précisément dans les résultats du sous échantillon de 27 904 personnes âgées de 15 à 59 ans interrogées sur les causes et les mobilités de migration.

Les différences hommes/femmes sont analysées à travers une batterie de variables : le niveau d'instruction, l'état matrimonial, la structure d'âge, le type d'activité, le niveau de vie, la région d'origine, le choix de la destination et le rapport de masculinité sont pris en compte pour analyser la décision de migration et les raisons de départ.

Pour vérifier la validité des écarts relevés entre les réponses des femmes et celles des hommes, l'auteur a utilisé un modèle de régression logistique, ce qui lui a permis de montrer que l'amélioration sensible de l'éducation des filles est un facteur favorisant l'émergence des femmes dans les mouvements migratoires. La présence des femmes dans les flux est plus forte au fur et à mesure qu'on progresse sur l'échelle des niveaux d'instruction. Mais cette évolution n'a pas encore atteint un niveau de rétrécissement significatif des écarts entre les femmes et les hommes en matière de construction des projets de migration. La raison n'est pas de nature économique, mais plutôt elle d'ordre socio culturel. Bien qu'elles subissent le chômage plus que les hommes, les femmes porteuses de qualifications supérieures sont confrontées à la résistance des traditions et l'hostilité de la société lorsqu'elles décident de migrer.

En analysant la question de la mobilité des compétences sous l'angle de l'approche de genre, *Ibtihel Bouchoucha* a mis en évidence la nécessité d'opérer un renouvellement des approches qui doit servir de support à la mise en place de nouvelles politiques de mobilisation des diasporas

VERS LA MISE EN PLACE DE NOUVELLES POLITIQUES

Cette question de renouvellement des approches dans une perspective de mise en place de nouvelles politiques apparaît clairement dans le texte d'*Abdelkader Djeflat*. Dans la continuité de ses réflexions sur la question de l'économie de la connaissance, l'auteur propose une approche de la mobilité des compétences en termes de l'apport des diasporas à l'insertion des pays d'origine dans l'économie et la société de connaissance. L'expérimentation de cette approche nécessite l'abandon, au préalable, des "*lectures sclérosées, les approches stériles, les visions matérialistes et individualistes et les susceptibilités inutiles*" pour établir un rapport aux diasporas en tant que source de "*savoir, savoir faire, de capital..*", c'est-à-dire passer de l'approche de l'apport des diasporas à l'économie nationale à celle de leur apport à l'insertion dans le contexte international de la révolution simultanée des TIC.

Pour que cette évolution se réalise, l'auteur propose un paradigme définissant les actions à entreprendre sur les plans stratégique et organisationnel.

C'est ainsi qu'il est indispensable d'établir des liens de confiance et de coopération entre les compétences nationales résidentes en Algérie (CNR) et les compétences nationales à l'étranger (CNE) pour envisager le développement, l'insertion et la réussite de l'économie de la connaissance et pour l'utilisation des diasporas comme effet de lien à la fois à l'intérieur et à l'extérieur. Dans cette perspective, l'auteur insiste sur la nécessité de lever les tabous et d'éliminer les lourdeurs administratives.

Les politiques à mettre en place doivent également être débarrassées des ambiguïtés et des contradictions relevées des expériences passées. A ce sujet, l'auteur note que les politiques publiques en matière de mobilisation des compétences nationales à l'étranger portent les effets néfastes de: l'ambiguïté des décisions, l'instabilité institutionnelle, l'attitude léthargie, la perception de l'émigration comme un problème propre aux pays d'accueil, l'ambiguïté des rapports avec les pays d'accueil, l'hégémonie de la vision économique et la marginalisation de la question de l'émigration dans les programmes extérieurs.

Ainsi purifiées, les politiques publiques doivent être réalisées en respectant trois principes: (a) l'Etat doit s'ouvrir sur la société civile

dans sa politique de mobilisation des diasporas, (b) la création d'un cadre de concertation intersectoriel tel que un observatoire des migrations internationales, et (c) associer les diasporas à la réflexion sur la mise en place des politiques publiques en la matière.

De cette présentation des trois textes, on s'aperçoit que les analyses développées par ces auteurs s'inscrivent dans les réflexions engagées au cours de ces dernières années pour l'élaboration de nouveaux concepts, renouveler les approches et réactualiser les politiques. La migration des compétences n'est plus abordée en tant que phénomène pathologique mais comme une insertion dans le marché international de mobilité des compétences et de transfert des technologies, des connaissances et du savoir.

Les thèses développées dans ces trois contributions corroborent globalement avec les analyses d'autres travaux. Le déficit en matière de connaissance de la question des mobilités relevé par les trois auteurs demeure, certes, une question d'actualité, mais des avancées sont enregistrées sur ce niveau. Si le déficit en matière de production des statistiques dans les pays d'origine persiste encore, il n'en demeure pas moins que des efforts sont en cours pour une meilleure connaissance des diasporas. Les travaux produits par les centres de recherches et les universités aussi bien dans les pays d'origine, dans le cadre de réseaux internationaux que dans les pays de séjour apportent de nouveaux éléments. C'est ainsi qu'on connaît maintenant que les émigrés maghrébins hautement qualifiés se concentrent dans les nouveaux pays de séjour en Europe, en Amérique du Nord et dans les pays du Golfe². Les études sur l'insertion des compétences algériennes dans le marché de travail canadien ont mis en évidence l'handicap rencontré par ces dernières à cause de l'inadéquation de leurs qualifications avec les critères d'accès aux fonctions équivalentes aux diplômes obtenus, ce qui les oblige à suivre des cursus de reconversion ou de réapprentissage³. Une partie se trouve ainsi

² Voir les travaux publiés par le réseau CARIM, www.carim.org, sur la question de la migration hautement qualifiée dans les pays méditerranéens et les pays du Sahel

³ Voir l'étude de Hocine Khelafaoui sur la diaspora algérienne au Canada publiée dans deux articles: 1. "Migrants algériens à l'épreuve du modèle canadien", in Hammouche A, Labdelaoui H, les migrations algériennes à l'étranger, publications de la FSSH, université d'Alger, 2008, pp.227-242, 2. La diaspora algérienne en

dévalorisée. Le phénomène de ré-émigration des compétences revenues au pays d'origine n'est plus analysé comme une conséquence des difficultés de réinsertion ou d'insertion dans la société d'origine, mais comme un moment d'une chaîne de mobilité dans le cadre de laquelle le retour n'est pas définitif mais circulaire⁴.

Amérique du Nord, une réserve pour le pays d'origine? CARIM, rapport de recherche 2006/04, 39p.La

⁴ L'enquête réalisée dans les trois pays du Maghreb dans le cadre du projet MIREM sur la question de retour des migrants maghrébins dans leur pays d'origine a montré cet aspect de la circularité des retours.